



**Procès-verbal de la 63<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration  
tenue le jeudi 26 janvier 2017 à 9h30, par vidéoconférence**

- Local 4412 de l'Édifice INRS à Québec
- Salle G-09 de l'Édifice 18 – campus de l'IAF à Laval

**Étaient présents :**

À Québec : Gaëtane Bélanger, Michelle Bordeleau, Magella Cantin

À Laval : Raymonde Jetté, Francine Lambert, Jacques Pelletier

**Était absent :** Rudolf Bertrand

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de la 62<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration tenue le 24 novembre 2016
3. Suivi du procès-verbal du 24 novembre 2016
  - a. Rencontre annuelle avec la Direction de l'INRS – 22 juin 2016
  - b. Politique relative aux professeurs honoraires de l'INRS
  - c. Bénévolat et avis de décès
  - d. Liste des membres
4. Suivi de l'Assemblée générale annuelle du 21 octobre 2016
  - a. Attribution des prix du concours de photos 2016
  - b. Gagnant du tirage d'un congé de cotisation 2016-2017
5. Activités récentes et prévues
  - a. Dîners de Noël (régions de Québec et de Montréal)
  - b. Région de Québec
  - c. Région de Montréal
6. Modifications des Statuts et règlements de l'APRES-INRS
  - a. Statut de «président sortant»
  - b. Vérification des États financiers
  - c. Procédure d'élection des membres du Conseil d'administration
7. Remboursement du coût d'une activité sociale de l'APRES-INRS à un membre qui ne peut plus y participer
8. Approbation de demandes d'adhésion de nouveaux membres et état des cotisations
9. Rapport financier
10. Divers
  - a. Site Web de l'APRES-INRS
11. Confirmation de la date de la prochaine réunion
12. Levée de la réunion

## 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 9h30.

Sur proposition de Raymonde Jetté, appuyée par Michelle Bordeleau, l'ordre du jour est accepté tel que déposé en ajoutant le point 10 a) Site Web de l'APRES-INRS et 10 b) Financement des activités.

**Résolution CA63-janv-26-17-01**

## 2. Acceptation du procès-verbal de la 62<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration tenue le 24 novembre 2016

Sur proposition de Francine Lambert, appuyée par Michelle Bordeleau, le procès-verbal est accepté tel que déposé.

**Résolution CA63-janv-26-17-02**

## 3. Suivi du procès-verbal du 24 novembre 2016

### a. Rencontre annuelle avec la Direction de l'INRS – 22 juin 2016

Avec la convocation de la présente réunion, Jacques Pelletier a transmis un tableau sur le *Suivi de la rencontre avec la direction de l'INRS tenue le 22 juin 2016*. Le 20 janvier dernier, Magella Cantin a transféré aux membres du CA un courriel qu'il a reçu d'une représentante du Service des ressources humaines de l'INRS pour l'informer des actions posées pour faire suite à nos demandes.

Le point 2 «Création d'une adresse courriel pour les retraités» et le point 3 «Envoi de l'INRS à tous les retraités d'un document de l'APRES-INRS» du tableau du suivi n'ont pas été faits. Toutefois, nous avons reçu la liste des coordonnées des retraités qui ont donné leur consentement pour toute communication de notre part. Étant donné que l'INRS n'a pas fait l'envoi de notre communiqué aux retraités, il est décidé que Jacques Pelletier révisera ce communiqué et l'enverra par courriel, avec copie aux membres du CA, à tous les retraités qui ne sont pas actuellement membres de l'APRES-INRS. Concernant le point 4 «Émission d'une carte d'identité», Magella Cantin enverra à madame Malenfant du Services des ressources humaines la liste des membres de l'APRES-INRS mise à jour par Michelle Bordeleau.

### b. Politique relative aux professeurs honoraires de l'INRS

Magella Cantin informe les membres du CA qu'il a rencontré à leur demande Aïcha Achab, professeure honoraire, et Bernard Bobée, professeur émérite, concernant la Politique relative aux professeurs honoraires de l'INRS. Il rappelle qu'il a transmis par courriel aux membres du CA la documentation reçue de leur part à ce sujet. Ces derniers lui ont demandé d'intervenir auprès de l'INRS et sont d'avis que ce dossier peut concerner l'ensemble des membres de l'APRES-INRS.

Après discussions, il est décidé que Magella demandera aux deux professeurs de préciser leurs demandes et leurs attentes envers notre association. Enfin, ce point pourra être ajouté à l'ordre du jour de la prochaine rencontre annuelle avec la direction de l'INRS.

### c. Bénévolat et avis de décès

Suite à un courriel qu'il a envoyé auprès des membres de l'APRES-INRS le 19 décembre dernier, Magella Cantin n'a reçu aucune réponse.

### d. Liste des membres

Michelle Bordeleau a refait la liste des membres avec la collaboration de Raymonde Jetté. Cette liste a été transmise par courriel aux membres du CA le 22 janvier dernier, sous forme d'un fichier Excel. Ce fichier comporte les feuilles suivantes : 1) liste alpha des personnes qui sont ou ont déjà été membres; 2) les membres en règle 2016-2017 et 3) les retraités de l'INRS n'ayant jamais été membres selon les

informations transmises par l'INRS. Ce fichier sera mis à jour par la trésorière et déposé à chacune des réunions du CA. Le CA se dit satisfait de la nouvelle liste et remercie Michelle Bordeleau pour le travail accompli.

#### 4. Suivi de l'Assemblée générale annuelle du 21 octobre 2016

a. Attribution des prix du concours de photos 2016

Michelle Bordeleau, trésorière, informe le CA qu'elle a transmis un chèque de 100 \$ à Thérèse Chevant, gagnante du premier prix du Concours de photos 2016 de l'APRES-INRS. Elle remettra prochainement les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix aux gagnants de ce concours, soit respectivement à Jacques Pelletier et Magella Cantin.

b. Gagnant du tirage d'un congé de cotisation 2016-2017

Michelle Bordeleau, trésorière, a transmis un chèque de 30 \$ à Denise Doyon-Paquet, gagnante du tirage.

#### 5. Activités récentes et prévues

a. Dîners de Noël (régions de Québec et de Montréal)

Une vingtaine de membres ont participé au dîner de Noël au restaurant Michelangelo à Québec et 28 membres ont participé à celui de la région de Montréal qui s'est tenu au restaurant la Vieille Histoire dans le quartier Sainte-Rose à Laval.

b. Région de Québec

Gaëtane Bélanger propose une visite à l'Observatoire de la Capitale, suivi d'un dîner au restaurant Le Parlementaire. Cette activité se tiendrait le 9 février prochain.

Sur proposition de Raymonde Jetté, appuyée par Francine Lambert, les activités d'une visite à l'Observatoire de la Capitale, suivi d'un dîner au restaurant Le Parlementaire sont approuvées. La contribution financière de l'APRES-INRS pour chacune des activités sera calculée par la trésorière selon les règles adoptées par le CA (résolution CA50-sept-10-14-04).

**Résolution CA63-janv-26-17-03**

c. Région de Montréal

Raymonde Jetté propose une visite à la Tour du Parc olympique de Montréal et au musée du Château Dufresne, le tout suivi d'un dîner dans un restaurant. Cette activité se tiendrait vers la fin du mois de février prochain.

Sur proposition de Gaëtane Bélanger, appuyée par Michelle Bordeleau, les activités d'une visite à la Tour du Parc olympique de Montréal et au musée du Château Dufresne, le tout suivi d'un dîner dans un restaurant sont approuvées. La contribution financière de l'APRES-INRS pour chacune des activités sera calculée par la trésorière selon les règles adoptées par le CA (résolution CA50-sept-10-14-04).

**Résolution CA63-janv-26-17-04**

Magella Cantin rappelle qu'il souhaite recevoir copie des courriels adressés aux membres pour les inviter à participer à nos activités. Enfin, Michelle Bordeleau demande qu'on lui envoie la liste des participants à nos activités.

#### 6. Modifications des Statuts et règlements de l'APRES-INRS

Pour faire suite à la dernière réunion du CA, Jacques Pelletier a transmis par courriel, avec la convocation à la présente réunion, des projets de modifications aux Statuts et règlements de l'APRES-INRS. Dans ces projets, on retrouvera les raisons sur lesquelles reposent les modifications proposées.

a. Statut de «président sortant»

Il est proposé d'abroger les dispositions relatives au statut de «président sortant» et de préciser clairement le principe d'alternance de la fin des mandats des officiers. Les articles 4.2, 4.9 et 4.10 seraient modifiés comme suit :

**4.2 Composition**

*Le Conseil d'administration est composé de huit (8) membres dont sept (7) officiers élus :*

- un président;
- un vice-président, région de Québec;
- un vice-président, région de Montréal;
- un trésorier;
- un secrétaire;
- un administrateur, région de Québec;
- un administrateur, région de Montréal;
- ~~le président sortant ou, à défaut, un substitut membre du précédent Conseil d'administration désigné par ce dernier.~~

*Dans la mesure du possible, les sept (7) membres élus du Conseil d'administration devront être représentatifs de la distribution géographique des différentes unités administratives de l'INRS et des différentes catégories de personnels représentées par l'Association.*

*Ainsi, un vice-président devrait provenir de la région de Québec, l'autre de la région de Montréal.*

**4.9 (Abrogé) Le président sortant ou son substitut**

~~*Le président sortant ou son substitut agit à titre de personne ressource dans le but d'assurer la continuité avec le nouveau président. Il est en poste pour un (1) an, mais n'a pas le droit de vote.*~~

**4.10 Durée des mandats**

~~*Les membres du Conseil d'administration, sauf le président sortant, sont nommés pour une période de deux (2) ans. Ce mandat est renouvelable mais un officier ne peut occuper le même poste pendant plus de trois (3) mandats consécutifs.*~~

*Chaque officier entre en fonction à la clôture de l'Assemblée au cours de laquelle il a été nommé ou élu.*

*Même si son mandat est écoulé, le titulaire sortant demeure en fonction jusqu'à l'élection de son successeur, à condition cependant qu'il conserve son statut de membre actif de l'Association.*

**Selon un principe d'alternance :**

- **les mandats du président, du vice-président de la région de Québec, du secrétaire et de l'administrateur de la région de Québec se terminent lors d'une année paire;**
- **les mandats du vice-président de la région de Montréal, du trésorier et de l'administrateur de la région de Montréal se terminent lors d'une année impaire.**

Sur proposition de Michelle Bordeleau, appuyée par Francine Lambert, le Conseil accepte les modifications proposées aux articles 4.2, 4.9 et 4.10 des Statuts et règlements. Ces modifications seront soumises aux membres pour adoption lors de l'Assemblée générale d'octobre 2017.

**Résolution CA63-janv-26-17-05**

b. Vérification des états financiers

Les membres du CA s'interrogent sur l'option de prévoir ou non dans nos statuts la possibilité que l'Assemblée générale puisse demander une vérification des états financiers compte tenu notamment des coûts d'une telle vérification qui doit être confiée à un comptable professionnel agréé (CPA) et considérant que l'APRES-INRS, étant une corporation sans but lucratif, n'est pas tenue par la Loi de compagnies de faire valider ses états financiers par un CPA.

Magella Cantin demande de poursuivre cette discussion lors de la prochaine réunion. Entre-temps, il demandera conseil auprès d'un CPA.

c. Procédure d'élection des membres du Conseil d'administration

Il est proposé de modifier la procédure d'élection des membres du CA et d'ajouter la possibilité d'une mise en candidature par procuration écrite. L'article 4.11 serait modifié comme suit :

*4.11 Procédure d'élection des membres du Conseil d'administration*

*L'Assemblée générale désigne deux (2) personnes pour assumer respectivement la présidence et le secrétariat d'élection. Si ces personnes sont choisies parmi les membres de l'Assemblée générale avec droit de vote, elles ne perdent pas leur droit de vote.*

*La mise en candidature à un poste du Conseil d'administration doit être proposée et appuyée par un (1) membre actif de l'Association.*

**Si un membre actif désire poser sa candidature à un poste du Conseil d'administration et est absent de l'élection, il faut que le membre actif qui agit à titre de présentateur du candidat absent se porte garant des désirs de ce dernier de poser sa candidature s'il y a lieu; alors il remettra une procuration écrite au président et il sera mentionné l'acceptation de sa mise en candidature s'il y a lieu. Un membre ne peut détenir qu'une seule procuration.**

**Dans le cas où il n'y a qu'un seul candidat à un poste du Conseil d'administration à combler, l'élection aura lieu par acclamation.**

**Dans le cas où il y a plus d'un candidat à un poste du Conseil d'administration, le président d'élection procède à la tenue ~~d'un scrutin secret~~ d'un vote à main levée à moins qu'un (1) membre ne demande le vote secret et que l'Assemblée générale acquiesce à la majorité.**

*L'Assemblée générale choisit successivement le président, le vice-président de la région de Québec, le vice-président de la région de Montréal, le trésorier, le secrétaire, l'administrateur de la région de Québec et l'administrateur de la région de Montréal dont le terme est échu.*

*Pour être élu lors d'un scrutin, un candidat doit recueillir une majorité **simple (50% + 1)** des voix de toutes les personnes qui ont droit de vote à l'Assemblée générale*

et qui s'en sont prévalu. Les abstentions et annulations ne comptent pas dans le calcul des voix exprimées.

Si plusieurs tours de scrutin sont nécessaires et qu'il y ait plus de deux (2) candidats en lice, à chaque tour de scrutin, la personne qui obtient le moins de votes est éliminée jusqu'à ce que seulement deux (2) personnes restent en lice.

~~Le dépouillement des bulletins de vote~~ **Le dénombrement des votes** est effectué par le président d'élection assisté par le secrétaire d'élection.

Sur proposition de Gaëtane Bélanger, appuyée par Francine Lambert, le Conseil accepte les modifications proposées à l'article 4.11 des Statuts et règlements. Ces modifications seront soumises aux membres pour adoption lors de l'Assemblée générale d'octobre 2017.

**Résolution CA63-janv-26-17-06**

#### **7. Remboursement du coût d'une activité sociale de l'APRES-INRS à un membre qui ne peut plus y participer**

Michelle Bordeleau demande quelle est la politique ou la pratique concernant le remboursement du coût d'une activité sociale de l'APRES-INRS à un membre qui ne peut plus y participer après avoir payé son inscription. Il est mentionné que nous n'avons pas une politique à cet effet. C'est un événement très peu fréquent. Nous traitons ces demandes au cas par cas selon les circonstances, sous réserve que cela n'entraîne aucun frais pour l'association.

#### **8. Approbation de demandes d'adhésion de nouveaux membres et état des cotisations**

Michelle Bordeleau présente le document «Bilan des membres au 22 janvier 2017». (Voir annexe 1). Elle a transmis ce document par courriel le 22 janvier dernier. Depuis la dernière réunion, aucune nouvelle demande d'adhésion n'a été reçue. Elle souligne que nous avons 80 membres en règle.

#### **9. Rapport financier**

Michelle Bordeleau présente le rapport financier au 22 janvier 2017 qu'elle a transmis par courriel le même jour, incluant les documents suivants : *Activités financières* (voir annexe 2), *Détails des dépôts* (voir annexe 3) et *Solde à l'état de compte* (voir annexe 4). Elle explique qu'elle a refait la présentation des documents, tout en assurant un compte-rendu adéquat de notre situation financière. Les membres du CA se déclarent satisfaits du rapport déposé et en remercient la trésorière.

Sur proposition de Raymonde Jetté, appuyée par Gaëtane Bélanger, le rapport financier déposé par la trésorière est accepté.

**Résolution CA63-janv-26-17-07**

#### **10. Divers**

##### **a. Site Web de l'APRES-INRS**

Magella Cantin informe les membres du CA qu'il a enlevé la section «Commentaires» de notre site Web, car on recevait une grande quantité de commentaires qui n'avaient aucun lien avec notre association. Les membres peuvent faire des commentaires dans le formulaire d'adhésion placé dans le site Web. De plus, les membres ainsi que toute autre personne peuvent aussi communiquer avec nous par notre adresse courriel qui est mentionnée dans le site Web.

## 11. Confirmation de la date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CA se tiendra le jeudi 23 mars 2017 à 9h30.

## 12. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Raymonde Jetté, appuyée par Gaëtane Bélanger, propose la levée de la réunion à 11h30.



Jacques Pelletier  
Secrétaire

Magella Cantin  
Président

*Accepté par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 23 mars 2017.*

**Bilan membres**

Au 22 janvier 2017

Total Montréal: 45 membres en règle

Total Québec: 35 membres en règle

Nouveaux membres 2016-2017 (inclus retour d'anciens membres)

Montréal:

- |                      |                |
|----------------------|----------------|
| 1. Alain Fournier    | <i>nouveau</i> |
| 2. Dolores Francoeur | <i>retour</i>  |
| 3. Johanne Lemay     | <i>nouveau</i> |
| 4. Diane Rouleau     | <i>retour</i>  |

Québec:

- |                          |               |
|--------------------------|---------------|
| 1. Jean-Louis Sasseville | <i>retour</i> |
| 2. Bernard Veilleux      | <i>retour</i> |

Membres n'ayant pas renouvelé leur adhésion au 22 janvier 2017

Montréal:

1. Francine Dansereau
2. Jacques T. Godbout
3. Denis Minville
4. Louise Nadon
5. Louise Paris
6. Pauline Roy
7. Salwa Sidrac-Ghali
8. Michel Tremblay
9. Louise Wilson

Québec:

1. René-Paul Fournier
2. Pauline Fournier
3. Jocelyne Plante Bernard



**Dépôt du 21 novembre 2016**

(cotisation 1er sept 2016 au 30 août 2017)

Normand Rocheleau	30,00 \$
Françoise Labesse	30,00 \$
Denise Cloutier	30,00 \$
Danielle Plante-Joly	30,00 \$
Céline Tremblay	30,00 \$
Jean-Pierre Matte	30,00 \$
Michel Trudel	30,00 \$
Francine Nadon	30,00 \$
total	240,00 \$

**Dépôt du 22 décembre 2016**

Peter Tijssen	30,00 \$
Johanne Lemay	30,00 \$
Bernard Veilleux	30,00 \$
Marcel Desrosiers	30,00 \$
Claudette Lafrance	30,00 \$
Colette Sénéchal	30,00 \$
Jean Lacroix	30,00 \$
total	210,00 \$

Solde à l'état de compte

Solde à l'état de compte au 22 janvier 2017 8 526,81 \$

Aucun chèque n'est en circulation

**Sommes dues:**

Gaétane (frais)	AGA de la FRUQ	33,00 \$
Magella (frais)	AGA de la FRUQ	55,00 \$
	Registraire des entreprises	52,70 \$
Visite du musée St-Laurent + dîner (Mtl)		100,00 \$
	total	240,70 \$
	solde	8 286,11 \$